

Mobilitéé spatiale, immigration et croissance démographique : le Pays de Neuchâtel, 1750-1914

Autor(en): **Froidevaux, Yves**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **49 (1999)**

Heft 1: **Mobilitéé spatiale = Räumliche Mobilität**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mobilité spatiale, immigration et croissance démographique: le Pays de Neuchâtel, 1750–1914

Yves Froidevaux

Zusammenfassung

Ausgehend vom Beispiel Neuenburgs in den Jahren 1750–1914 wird gezeigt, dass man das Einwanderungsphänomen als komplexes, die gesamte Bevölkerung betreffendes System der räumlichen Mobilität zu verstehen hat. Die Analyse der Wanderungssaldi zeigt, dass die Mobilität weder ein Einwegphänomen noch bloss ein Ausländerphänomen (einzig die ausserkantonalen Schweizer und benachbarten Franzosen betreffende Erscheinung) ist. Die Phase starker Einwanderung beschränkt sich auf wenige Jahrzehnte. Zwischen etwa 1875 und 1890 kommt die Einwanderung völlig zum Erliegen. Globalziffern verschleiern wichtige Binnendifferenzen. Auf rechtlicher Ebene zeigt die Studie, dass zwischen 1750 und 1848 parallel zur Einwanderung eine starke Binnenwanderung innerhalb der neuenburgischen Bevölkerung stattfindet. In enger Verbindung mit der protoindustriellen Entwicklung verändert sich das System der räumlichen Mobilität seit der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts.

Introduction

Les mutations démographiques occupent une des premières places parmi les phénomènes de transformation liés au passage des sociétés traditionnelles à la société industrielle. La multiplicité des formes de la transition démographique, enclenchant une forte croissance de la population, ainsi que la variabilité régionale de ses manifestations ont été les plus discutées. Cependant une mutation de la mobilité spatiale se produit également¹. Elle transparaît tant au niveau des migrations interna-

¹ Tapinos, G.: *Éléments de démographie*, Paris, A. Colin, 1985, p. 267ss.; Bassand, Michel et al.: *Les Suisses entre la mobilité et la sédentarité*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 1985, p. 52. Pour le XIX^e siècle certains avancent le terme de transition migratoire. Pasleau, S.: «Les migrations internes en Belgique. Ruptures et continuités du XVIII^e au XX^e siècle»,

tionales que des migrations inter- et intrarégionales, liées en particulier à la croissance de pôles de développement régionaux puis des centres urbains. En Suisse, on assiste à une mutation complète du bilan migratoire dans la seconde moitié du XIX^e siècle: auparavant caractérisée par une forte émigration, la Suisse devient pays d'immigration. Toutefois les transformations touchent le système de mobilité spatiale dans son ensemble, les migrations internes, inter- et intrarégionales. En relation avec les progrès agricoles, les nouvelles possibilités offertes par le développement des activités protoindustrielles et le démarrage de la croissance démographique, cette mutation se manifeste dès le XVIII^e siècle, selon des modalités régionales très variables.

Dans cette perspective, l'immigration doit être envisagée comme une des facettes d'un système de mobilité spatiale touchant l'ensemble de la population. Cette mobilité généralisée connaît d'intenses variations au niveau local et montre un jeu complexe de redistribution de la population sur le territoire neuchâtelois². Accélérés sinon provoqués par les bouleversements économiques dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, les déplacements de population se déploient conjointement au démarrage de la croissance démographique et à l'extension des activités protoindustrielles (indiennes, horlogerie, dentelle)³.

La mobilité spatiale, singulièrement dans son aspect migratoire, est a priori immédiatement en relation avec l'économie par ses liens directs avec l'état du marché du travail⁴. La description des étapes de la conjoncture démographique et la détermination de ses composantes – mouvement naturel et migration – sont des préalables nécessaires à la compréhension de l'évolution générale de la société. Dans le cadre de cet article, nous traiterons pour l'essentiel les données démographiques globales, sans entrer dans l'analyse de la provenance des immigrants⁵.

in actes de la 1^{re} Conférence européenne de la commission internationale de démographie historique, *Les migrations internes et medium distance en Europe, 1500–1900*, Saint-Jacques-de-Compostelle, 1993, vol. 1, pp. 179–203, p. 199.

2 A partir des données disponibles, il n'est malheureusement possible de calculer que des soldes migratoires. Les mouvements réels sont à coup sûr plus importants. Idéalement il faudrait également faire la distinction entre les individus, les migrants, et l'événement lui-même, la migration.

3 En 1982, Mendels admettait que la protoindustrialisation peut perturber le système démographique non seulement par la nuptialité et la fécondité mais également par la migration. Cf. Ogilvie, Sheilagh C., Cerman, Markus (éds): *European proto-industrialization* (traduction de la version allemande Vienne 1994), Cambridge, Cambridge U.P., 1996, p. 6.

4 McCants, Anne: «Internal Migrations in Friesland, 1750–1805» in *Journal of Interdisciplinary History*, XXII, 1992, pp. 387–409, p. 387. Le différentiel des salaires entre régions paraît bien être un important facteur d'explication de la mobilité spatiale. Cf. Pfister, Christian: *Im Strom der Modernisierung. Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt im Kanton Bern, 1700–1914*, Berne/Stuttgart/Vienne, Haupt, 1995, p. 141.

5 Les provenances des «Étrangers» ont été étudiées pour les années 1790–1793 par Christ, Thierry: *La présence étrangère dans la Principauté de Neuchâtel vers 1790*, mémoire de li-

Nous aborderons sous forme d'hypothèses générales les liens avec le système économique, sans perdre de vue la finalité de l'analyse démographique, qui est de mettre ses résultats en rapport avec les autres systèmes structurant la société: système économique, système politique, social, culturel et identitaire.

Dans le cadre d'une recherche sur l'immigration suisse alémanique dans le Pays de Neuchâtel, l'analyse de l'évolution de l'ensemble de la population de 1750 à 1914 nous amène à relativiser le phénomène de l'immigration, plus limité et localisé que ne le laissait supposer l'historiographie neuchâteloise⁶.

A cet égard, la méthode du mouvement naturel⁷ nous permettra de mesurer l'immigration nette et de déterminer sa chronologie. A l'échelle des subdivisions internes de la Principauté, les bilans migratoires mettent en évidence une mobilité spatiale généralisée, en relation complexe avec le développement protoindustriel.

I. Croissance démographique 1750–1914⁸

1) Evolution générale

L'évolution de la population de la Principauté de Neuchâtel est caractérisée par une forte croissance à partir du milieu du XVIII^e siècle. La population totale passe de 32 000 à 135 000 habitants entre 1750 et 1914. De 1752 à 1806 l'augmentation est similaire à celle mesurée dans d'autres régions suisses en voie d'industrialisation⁹. Au XIX^e siècle l'accroisse-

cence, Université de Neuchâtel, 1990; synthèse in *Musée Neuchâtelois*, 1991, 2, pp. 69–109; voir également Sorgesa Miéville, Beatrice: *De la société traditionnelle à l'ère industrielle: les comportements familiaux face au changement économique. Mutations démographiques d'un village horloger du Jura neuchâtelois. Fleurier 1727–1914*, Neuchâtel, Société d'Histoire et d'Archéologie du canton de Neuchâtel, 1992, p. 64–109; Cop, Raoul: «Du sang neuf pour les Montagnes neuchâteloises. Quelques aspects de l'immigration sous l'Ancien Régime», in *Musée Neuchâtelois*, 1989, pp. 128–137; Daveau, Suzanne: *Les régions frontalières de la Montagne Jurassienne. Etude de géographie humaine*, Trévoux, 1959; Froidevaux, Yves: «Dénombrement des peuples, des pauvres et autres». *Premier recensement de la Principauté de Neuchâtel 1750*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1990.

6 Recherche de l'institut d'Histoire de l'Université de Neuchâtel financée par le FNRS: *L'immigration suisse alémanique à Neuchâtel, 1750–1914*. Beatrice Sorgesa Miéville le signalait en conclusion de sa thèse: Sorgesa Miéville, Beatrice, *op. cit.*, p. 335–336.

7 Courgeau, Daniel: *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, Paris, Ed. de l'INED, 1988, p. 203ss.

8 Sources: Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Série recensements, dossiers 1 à 20, 23a, 23b, 25 à 41, 88, 89. Le premier dénombrement est effectué en 1750, dès 1752 les recensements sont dressés annuellement. Le recensement annuel n'a pas été fait en 1849 et en 1873.

9 Henry, Philippe: *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707–1806)*, Neuchâtel, La Baconnière, 1984, p. 10. L'accroissement est de 59% entre 1752 et 1815, «Ces chiffres placent Neuchâtel dans le peloton de tête de la croissance des cantons suisses industrialisés», idem, in *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive, 1991, vol. 2, p. 146 (HPN2).

ment de la population est remarquable, supérieur à la moyenne suisse entre 1798 et 1850 et, de manière encore plus nette, entre 1850 et 1888¹⁰.

Trois grandes périodes peuvent être distinguées. De la seconde moitié du XVIII^e siècle au premier quart du XIX^e siècle, la population passe de 32 000 à 51 000 habitants, chiffres arrondis, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,8%. Le mouvement débute véritablement au début des années 1760, après une décennie de stagnation, dans la continuité de celle de la première moitié du siècle¹¹. La croissance est irrégulière, interrompue par plusieurs crises¹² et très fortement perturbée dans les années 1790 et la première décennie du XIX^e siècle. Après les turbulences du tournant du siècle, la population totale de la Principauté ne croît plus que très faiblement dans le premier quart du XIX^e siècle.

La deuxième période, d'une cinquantaine d'années environ, débute après la crise des années 1817–1822 et se poursuit jusqu'au troisième quart du XIX^e siècle. Elle se caractérise par une croissance soutenue et plus régulière, interrompue cependant par quelques brèves crises, en 1830–31, 1847–48 et 1867–68. La population double presque, de 51 000 personnes en 1822, elle passe à 100 000 âmes en 1875, ce qui représente un taux de croissance annuel de 1,3%. Enfin la stagnation de la population dans les années 1875–1880 clôt cette période.

Une hausse plus lente de la population, à un taux annuel de 0,8%, singularise la dernière phase qui va des années 1880 à la Première Guerre mondiale. La croissance est stoppée dès 1908 et la population totale subit une légère érosion jusqu'en 1920.

2) Evolution démographique selon l'origine

Du premier dénombrement de 1750 jusqu'en 1815, deux catégories d'origine sont retenues dans les recensements: les Neuchâtelois et les «Etrangers», ces derniers étant entendus au sens de non-Neuchâtelois, Suisses et non-Suisses confondus. Dans les tableaux de dénombrement, les Confédérés sont distingués des étrangers dès 1816, conséquence de

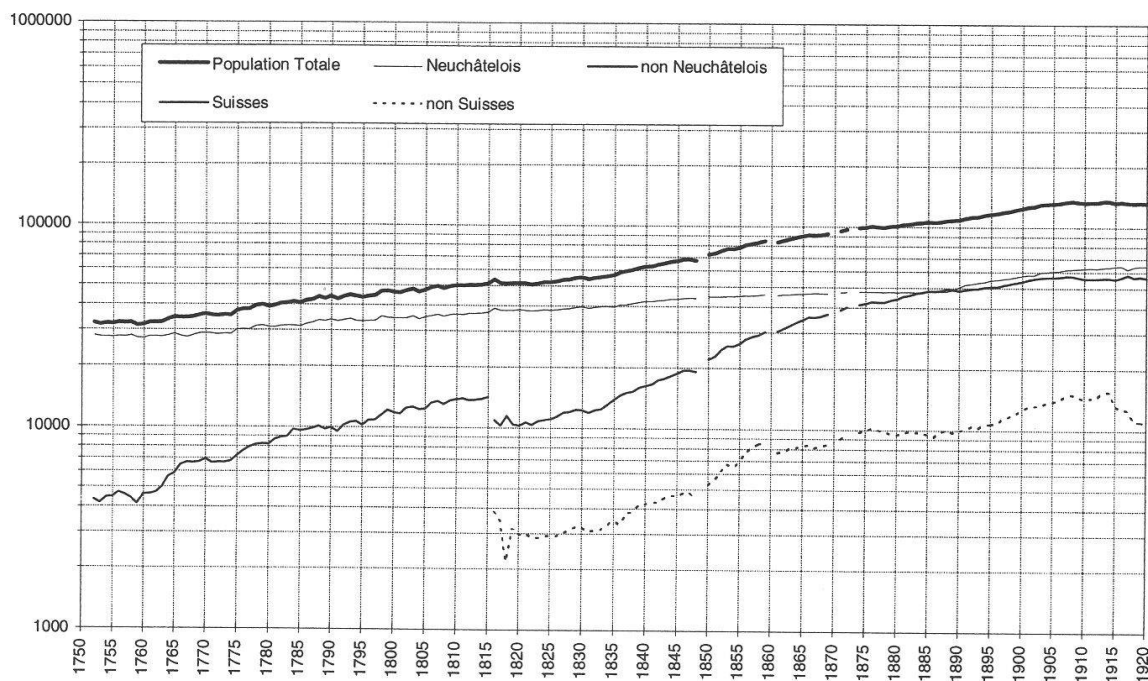
10 Augmentation proportionnelle de la population au XIX^e siècle:

Périodes	1798–1850	1850–1888	1888–1910	1798–1910
Neuchâtel	51,8	52,9	23,1	185,5
Moyenne suisse	43,7	21,9	28,6	125,4

in Bickel, W.: *Bevölkerungsgeschichte der Schweiz*, Zurich, 1947, p. 133.

11 Cf. Henry, Philippe: 1984, *op. cit.*, p. 92–94; Sorgesa Miéville, Beatrice: 1992, *op. cit.*, p. 35–37.

12 Les années 1766, 1770–74; 1779–80; 1788–91; 1793–96; 1799–1801; 1804; 1808; 1817–22.



Graphique 1. Pays de Neuchâtel: évolution démographique 1750–1920 (AEN, Série recensements).

l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération en 1814 (voir graphique 1)¹³.

La confrontation de la courbe de la population totale avec celles des Neuchâtelois et des non-Neuchâtelois révèle un fait majeur: la conjoncture démographique est dirigée essentiellement par l'évolution de la population d'origine non neuchâteloise. Les deux sous-populations suivent en effet des courbes de pente et de temporalité différentes du milieu du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle.

L'évolution de la population des Neuchâtelois peut se diviser en trois moments. Des années 1750 au début des années 1770, l'augmentation est très faible, au taux de croissance annuel de 0,2% environ. La croissance, modérée, ne débute qu'après la crise de 1770–74 et se poursuit jusqu'en 1888. La croissance est très heurtée au XVIII^e siècle et au tournant du XIX^e siècle. Dès les années 1850, la croissance est très fortement ralentie, la courbe est plate entre 1870 et 1888. Sur l'ensemble de cette deuxième période le taux de croissance s'établit à 0,4%. Enfin, de 1889 à la Première Guerre, la courbe indique une nette reprise, marquant cependant assez rapidement une tendance à l'essoufflement. De 1888 à

13 Les recensements fédéraux de 1860 et 1870, établis sur des critères de domicile différents de ceux des recensements cantonaux, ne sont pas intégrés dans la série. Rappelons que sur un graphique à échelle logarithmique, la pente de la courbe correspond au taux de croissance. La courbe illustre ainsi l'évolution de manière plus juste et plus réaliste, la même pente en deux endroits de la courbe correspondant au même taux de croissance. Saly, Pierre: *Méthodes statistiques descriptives pour les historiens*, Paris, 1991, p. 99–115.

1914 le taux de croissance annuel est de 1,1 %. L'adoption de la nouvelle loi sur les communes permettant l'agrégation gratuite des Suisses explique principalement la rupture de pente de 1888. Cette loi entraîne en effet une vague de naturalisations¹⁴.

Si la courbe des non-Neuchâtelois, et celle des Suisses, connaît en général les mêmes inflexions que la courbe de la population totale, il convient d'en relever les particularités.

Tout d'abord, elle est plus heurtée et irrégulière. Deux explications sont possibles: l'imperfection des recensements, accentuée par un plus faible nombre de personnes, et/ou une plus grande variation réelle du nombre des non-Neuchâtelois en raison de leur plus grande mobilité, au moins théorique. Ensuite elle montre des crises nettement plus prononcées. La croissance stoppe dès 1766 jusqu'en 1774. La courbe marque un deuxième plateau entre 1784 et 1791. Enfin la population non neuchâteloise dans son ensemble recule légèrement de 1810 à 1822.

Des années 1820 à la fin du siècle, la courbe des Suisses montre d'abord une croissance vigoureuse, particulièrement entre 1831 et 1859, légèrement ralentie dès les années 1860 puis quasi parallèle à la courbe des Neuchâtelois dès la fin des années 1880. Les étrangers, selon la conception actuelle du terme, montrent un profil différent: un démarrage plus tardif de la croissance, forte entre 1833 et 1859, lente après 1860. Elle est stoppée au milieu des années 1870 et la population étrangère diminue légèrement pendant une dizaine d'années avant de connaître une nouvelle poussée de 1890 à 1914, débuts de l'immigration italienne notamment. La Première Guerre mondiale et la crise consécutive affectent brutalement la courbe des étrangers.

La comparaison de l'évolution des sous-populations distinguées selon l'origine montre donc clairement que la population non neuchâteloise connaît une croissance beaucoup plus forte que la population neuchâteloise, du milieu du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle. Ainsi, de 1752 à 1815, la population des non-Neuchâtelois croît de 229% tandis que celle des Neuchâtelois n'augmente que de 32%. Sur l'ensemble de la période 1750–1914, la comparaison des taux de croissance annuels moyens calculés pour des périodes de 15 ans, s'accordant assez bien avec les phases de l'évolution générale, est également très parlante (tab. 1).

14 Cf. Christ, Thierry: «Les voies de l'intégration confédérale: l'exemple de la législation neuchâteloise en matière de naturalisation (1848–1914)», à paraître.

Tableau 1. Taux d'accroissement annuel moyen selon l'origine*

Périodes	1755– 1770	1770– 1785	1785– 1800	1800– 1815	1817– 1830	1830– 1845	1845– 1859	1859– 1875	1875– 1890	1890– 1905	1905– 1914
Neuchâte- lois	0,33	0,49	0,67	0,5	0,36	0,61	0,41	0,24	0,39	1,2	0,54
Non-Neu- châtelois	2,97	2,18	1,42	1,25	0,94	2,77	3,69	1,82	0,78	1,28	0,15
Suisses . . .	–	–	–	–	1,38	2,87	3,47	2,06	0,96	1,06	–0,12
Etrangers	–	–	–	–	–0,52	2,4	4,5	0,92	0,01	2,27	1,22

* Sources: cf. note 9.

Traditionnellement cette influence prédominante de la population non neuchâteloise sur l'ensemble de la croissance démographique est expliquée par une forte immigration allant s'amplifiant au XIX^e siècle. Outre l'accroissement proportionnel, le pourcentage d'«Etrangers» dans la population totale est l'indicateur le plus souvent utilisé. Il paraît en effet très «frappant». La proportion de la population non originaire du Pays de Neuchâtel passe de 13% environ dans les années 1750 à 25% vers 1800, puis à plus de 50% à la fin du XIX^e siècle. L'immigration au XVIII^e et au XIX^e est ainsi considérée comme «un des traits essentiels de la démographie neuchâteloise moderne»¹⁵ (tab. 2).

Tableau 2. Population d'origine non neuchâteloise, en % de la population totale*

Périodes	1755– 1770	1770– 1785	1785– 1800	1800– 1815	1815– 1830	1830– 1845	1845– 1860	1860– 1875	1875– 1890	1890– 1905	1905– 1920
Non-Neu- châtelois	15,9	20,5	23,7	26,9	26,9	31,2	40,6	48,5	53,7	53,4	52,8
Suisses . . .	–	–	–	–	21,1	24,9	32,2	39,2	44,2	43,7	42,4
Etrangers	–	–	–	–	5,8	6,3	8,4	9,3	9,4	9,7	10,4

* Proportion moyenne des périodes de 15 ans.

Si la croissance démographique peut effectivement être attribuée principalement à l'élément non-Neuchâtelois, il convient de distinguer la croissance naturelle de l'immigration. En effet, la distinction effectuée dans les recensements entre «Etrangers» et Neuchâtelois se fonde sur le lieu d'origine des personnes et non sur le lieu de naissance ou sur le domicile précédent, ce qui permettrait un compte précis des migrants.

15 Henry, Philippe: 1991, *op. cit.*, p.152.

Les naturalisations ayant été très peu nombreuses au XVIII^e et au XIX^e siècle avant la loi d'agrégation gratuite de 1888, la population «étrangère» comptabilisée comporte un nombre important de non-Neuchâtelois établis depuis plusieurs générations ou nés dans le Pays de Neuchâtel¹⁶. En outre la proportion de non-Neuchâtelois demeure un indicateur relatif, déterminé non seulement par l'évolution de la population non neuchâteloise mais aussi par celle de la population neuchâteloise. Reste à résoudre la question: quelle est la part réelle de l'immigration et celle du mouvement naturel? Le calcul des soldes migratoires permet d'apporter quelques éléments de réponse, et en particulier de préciser à quels moments se produit l'arrivée d'une population nouvelle.

II. Les soldes migratoires

Notre analyse portera d'abord sur les données de l'ensemble du Pays de Neuchâtel. Les soldes migratoires traduisent les résultats d'une mobilité interrégionale correspondant à des migrations à moyenne distance et, pour une bonne part, à des migrations de proximité avec les régions limitrophes¹⁷. Nous traiterons ensuite les données des juridictions civiles d'Ancien Régime, subdivisions administratives et judiciaires intermédiaires entre les communautés villageoises et la Principauté. Au niveau local, on y perçoit les effets d'une mobilité spatiale intrarégionale, migrations à courte distance.

Les historiens ne disposent pas (encore?) d'une terminologie commune des formes de mobilité spatiale¹⁸. Parler de migration implique la définition d'un territoire de référence et par conséquent l'élimination a

16 Cf. Guillaume, L.: «Recherches sur le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875» in *Journal de statistique suisse*, 1876, n° IV, p. 4 (tiré à part). Guillaume indique une moyenne annuelle de 4,3 naturalisations pour le XVIII^e siècle. La moyenne annuelle est de 6,5 pour les années 1800–1830, de 14,3 de 1830 à 1849 et de 16,8 pour les années 1850 à 1875.

17 Entre un tiers et la moitié des provenances repérées dans le recensement de 1750, Froidevaux, Yves: *op. cit.*, p. 75, et près de 40% des mentions d'origine en 1790–93; calcul à partir de Christ, Thierry: art. cit. in *MN* 1991, 2, tableau 3, p. 77. Ont été retenues les mentions (ménages ou individus) de l'Evêché de Bâle, du Seeland, des districts proches du canton de Vaud, de Franche-Comté, et du Pays de Montbéliard. Sans les provenances françaises la proportion est de 25,5%. On notera, localement, des proportions encore plus élevées, 46% au Locle par exemple.

18 Cf. par exemple les contributions de Poussou J.-P.: «Les migrations internes en France et les échanges migratoires avec les pays voisins du XVI^e au début du XX^e siècle», vol. I, p. 1–20, ou de Pasleau, S.: art. cit., vol. I, p. 179–203, ou encore Leboutte, R.: «Le rôle des migrations dans la formation des bassins industriels en Europe, 1800–1914», vol. I, p. 359–399, dans les actes *1^{re} Conférence Européenne de la Commission Internationale de Démographie Historique: Les migrations internes et medium distance en Europe, 1500–1900*, Saint-Jacques-de-Compostelle, 1993. L'intitulé même de la Conférence reflète les difficultés à déterminer l'objet «migration».

priori d'une partie des types de mobilité spatiale. Sur la base des travaux contemporains, nous utiliserons le terme de mobilité spatiale comme terme générique: «ensemble de déplacements dans l'espace physique, d'individus ou de groupes d'individus, quelle que soit la durée et la distance de ces déplacements»¹⁹.

1) Sources et méthode

Des phénomènes démographiques, le plus difficile à saisir est incontestablement la migration. Pour connaître le mouvement migratoire lui-même, il est nécessaire de disposer de sources permettant de mesurer les flux de population, c'est-à-dire de l'enregistrement des entrées et des sorties du territoire concerné pendant la période de temps considérée. A défaut de telles sources, extrêmement rares, il est possible de déterminer le solde ou bilan migratoire, en considérant l'autre composante de l'évolution démographique: le solde d'accroissement naturel. La différence entre l'augmentation totale (ou la diminution) de la population et la croissance naturelle nous donne le solde ou bilan migratoire, appelé aussi migration nette. Le calcul peut s'effectuer aussi bien sur le nombre d'individus que sur les taux²⁰.

Nous utiliserons comme sources les recensements annuels de la Principauté et des juridictions et les recensements cantonaux et fédéraux d'une part, les tableaux de l'état civil d'autre part²¹. Nous ne reviendrons pas sur les problèmes posés par les recensements et l'état civil ancien, déjà longuement discutés²². Ces données peuvent être utilisées avec profit moyennant quelques précautions. Autant que possible on s'efforcera de réfléchir sur des tendances à moyen terme et sur des moyennes afin de ne pas attribuer une exactitude artificielle aux chiffres utilisés.

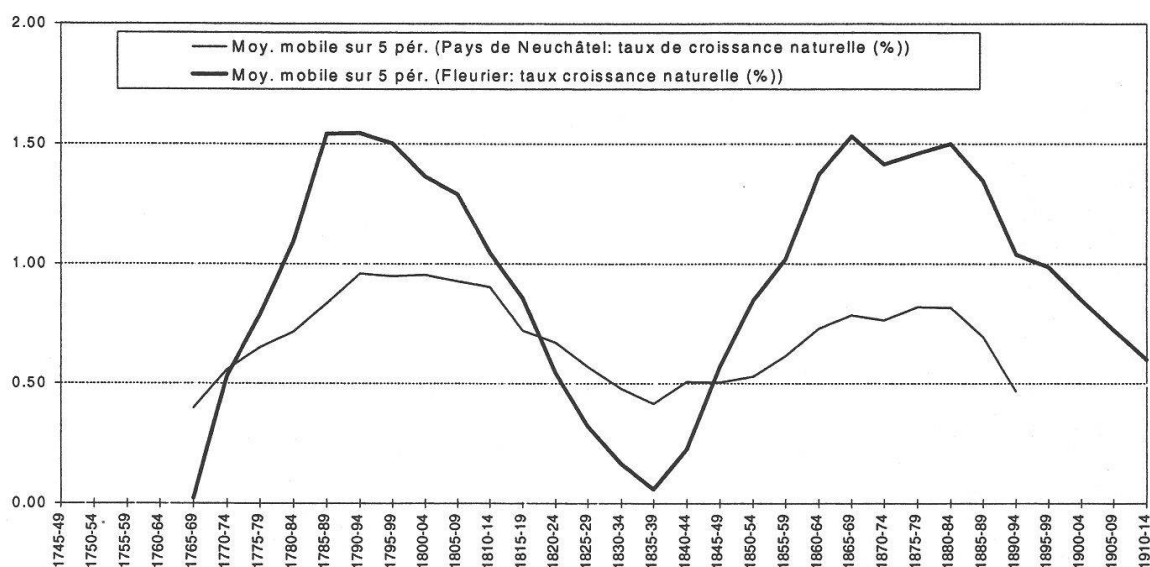
Lacunaires et imprécises jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les données d'état civil ne permettent pas d'obtenir des chiffres sûrs pour déterminer la croissance naturelle. Nous utiliserons donc comme base de calcul les taux bruts de natalité et de mortalité de Fleurier. Etablis par B. Sorgesa

19 Courgeau, Daniel: *op. cit.*, p. 3. Voir aussi Bassand, Michel et al.: *op. cit.*

20 Henry, Louis: *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, Editions de l'INED, 1980, p. 152ss. Taux brut de natalité – taux brut de mortalité = taux de croissance naturelle; taux de croissance – taux de croissance naturelle = taux de migration nette, positif en cas d'immigration, négatif en cas d'émigration. Les taux sont dits bruts lorsqu'ils sont calculés sur la population moyenne de la période considérée.

21 AEN, série recensements, cf. note 9, et série recensements, dossiers 42–72 pour l'état civil. Les tableaux récapitulatifs et les tabelles des juridictions ne sont conservés régulièrement qu'à partir des années 1760.

22 Henry, Philippe: 1984, *op. cit.*, p. 94–99; Sorgesa Miéville, Beatrice: 1992, *op. cit.*, p. 343–381; Froidevaux, Yves: 1990, *op. cit.*, p. 14–31.



Graphique 2. Taux de croissance naturelle comparés: Fleurier (B. Sorgesa) et Pays de Neuchâtel (Dr Guillaume).

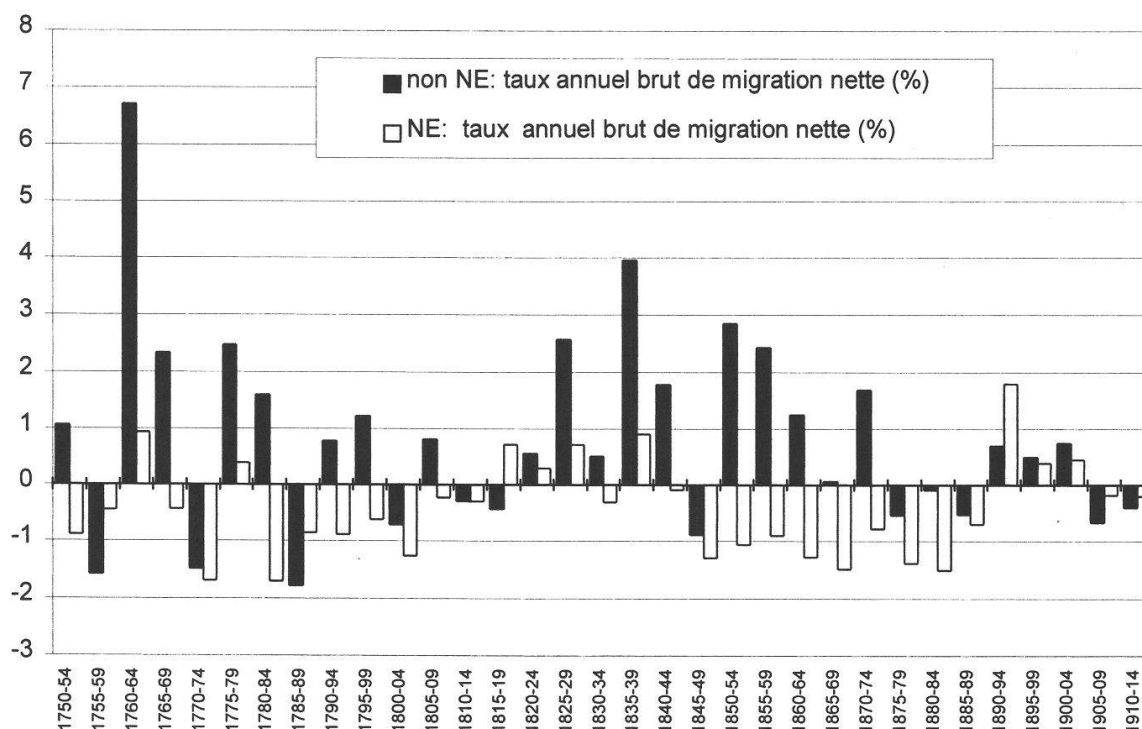
selon la méthode de reconstitution des familles, ce sont les seuls taux corrigés fiables disponibles²³. Ces taux d'accroissement naturel peuvent-ils être considérés comme globalement valables pour l'ensemble du Pays de Neuchâtel? La comparaison des données de Fleurier avec celles de l'ensemble du Pays de Neuchâtel établies à la fin du XIX^e siècle par Louis Guillaume autorise cette extrapolation²⁴ (graphique 2).

Les taux de croissance naturelle de l'ensemble du Pays se différencient globalement de ceux de Fleurier par un niveau général plus bas et par des variations moins accentuées. Ces deux caractéristiques s'expliquent notamment par le sous-enregistrement dans l'état civil neuchâtelois et par un «effet de moyenne», lui-même provoqué par la plus grande population de référence et les inévitables variations locales. L'essentiel à retenir ici est bien la corrélation générale de l'évolution des taux de croissance naturelle pour Fleurier et l'ensemble du Pays de Neuchâtel.

Notre étude se base donc sur l'hypothèse selon laquelle les taux de la population de Fleurier peuvent servir de référence pour déterminer la part de l'immigration dans la croissance de la population non neuchâteloise. Etablis sur l'ensemble de la population, les taux de croissance naturelle sont applicables aux deux sous-populations, des Neuchâtelois et des non-Neuchâtelois. Cette hypothèse est étayée par la forte proportion de non-Neuchâtelois dans la population. Soulignons-le encore une

23 Sorgesa Miéville, Beatrice: 1992, *op. cit.*, p. 120, notes 6 à 8 p. 156-157, p. 222 et note 6 p. 285. Pour amortir d'éventuelles erreurs, les taux considérés sont des moyennes quinquennales.

24 Guillaume, Louis: art. cit. L. Guillaume s'étant basé sur des données d'état civil non corrigées, ses calculs ne peuvent malheureusement pas être retenus.



Graphique 3. Pays de Neuchâtel: taux de migration nette 1750–1914 (calculés selon les taux de croissance naturelle de Fleurier).

fois: nos données ne permettent de travailler que sur des soldes, résultantes des flux d'entrées et de sorties²⁵. Nous utiliserons les termes d'immigration et d'émigration pour désigner ces soldes migratoires par rapport à une échelle territoriale donnée, la Principauté ou le canton et les subdivisions territoriales des juridictions civiles.

2) Principauté et canton

Pour le calcul des bilans migratoires, les moyennes quinquennales – échelle chronologique suffisamment fine et encore pertinente – présentent un bon compromis entre la précision des données et le lissage des erreurs de recensement²⁶. Le graphique 3 représente les taux annuels moyens de migration nette en % de la population de référence, des non-Neuchâtelois, respectivement des Neuchâtelois.

L'histogramme des non-Neuchâtelois révèle des périodes d'immigration incontestable vu la valeur élevée des taux dépassant 2% (1760–69; 1775–79; 1825–29; 1835–39; 1850–59). Une tendance à l'immigration

²⁵ A noter qu'il est tout à fait impossible d'estimer les flux réels à partir des soldes, qui ne fournissent qu'une image minimale des mouvements migratoires.

²⁶ Les bilans migratoires sont illustrés par les taux annuels moyens de migration nette. Il est plus prudent de tenir compte d'une marge d'erreur lors de l'interprétation. Nous avons retenu une fourchette de $\pm 0,5$ points.

peut également être retenue pour les années présentant des taux entre 1 et 2% (1780–84; 1795–99; 1840–44; 1860–64 et 1870–74)²⁷. L'immigration est donc limitée à certaines périodes et surtout elle n'est pas irréversible, puisque l'on voit des moments marqués par des départs, parfois considérables (1755–59; 1770–74; 1785–89; 1800–04; 1845–49, 1875–79). Enfin cette immigration s'arrête dès 1875–79 pour ne reprendre que timidement entre 1890 et 1900–04.

La population des Neuchâtelois montre quant à elle une tendance à l'émigration sur le long terme. Elle est nette pendant le dernier quart du XVIII^e siècle et pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, jusqu'à la césure que représente la nouvelle loi sur les communes de 1888. La population neuchâteloise connaît cependant également des périodes marquées par des retours, en particulier entre 1815 et 1840, à l'exception de 1830–34. Relevons enfin qu'il n'apparaît pas d'équivalence systématique entre les tendances manifestées par les deux sous-populations: certaines années sont marquées par des taux de migration opposés (1780–84; 1790–1799; 1850–74).

Quelles relations peut-on établir entre ces tendances migratoires et la conjoncture économique? En ce qui concerne les taux de la population non neuchâteloise, la corrélation générale est manifeste entre les données démographiques et ce que l'on sait par ailleurs de la conjoncture économique²⁸. Globalement, les périodes d'immigration nette correspondent bien à des phases d'expansion économique et les périodes de départs à des crises, agricoles, industrielles et/ou politiques. Les années 1760–69 sont caractérisées par une forte augmentation aussi bien du nombre d'horlogers que d'indienners. Après les années de crise en 1770–74, caractérisées par des départs importants, le solde positif de la décennie 1775–1784 est corrélé avec la reprise des indiennes et une forte croissance de l'horlogerie. Suite à la période difficile du début du XIX^e siècle, l'immigration réapparaît conjointement à la reprise de l'horlogerie dès les années 1820. Elle se renforce dans les années 1835–39. Après une émigration lors de la crise de 1848 – crise agricole en 1845–46 et crise économique mondiale doublée des troubles politiques révolutionnaires de 1848 – l'immigration reprend avec la croissance horlogère. Finalement la période de la «grande crise» des années 1875–1890

27 Vu une vraisemblable sous-estimation de la population non neuchâteloise lors du premier recensement en 1750 et l'absence de données pour 1751 il faut considérer avec prudence le taux de 1750–55.

28 Pour la période d'Ancien Régime ces indications sont tirées pour l'essentiel des listes de dénombrement des professions et de la courbe des prix agricoles: Henry, Philippe: 1984, *op. cit.*, p. 2–134, et *HPN* 2, p. 158–215.

est marquée par une très faible tendance émigratoire des non-Neuchâtelois.

Les taux de migration nette de la population des Neuchâtelois en revanche montrent une correspondance à la conjoncture économique générale nettement moins régulière. En particulier des soldes négatifs apparaissent non seulement en période de crise (1770–74, 1845–49, 1875–90), mais encore en période de croissance économique, en 1780–1784 par exemple, et plus manifestement de 1850 à 1875. Par rapport à une mobilité spatiale généralisée, la relation avec le système économique n'est ni uniforme, ni univoque. Elle apparaît en tous les cas différenciée selon l'origine.

A l'échelle du Pays de Neuchâtel la mobilité n'est donc ni à sens unique, puisqu'à une immigration de non-Neuchâtelois succède une émigration, ni le seul fait des non-Neuchâtelois, même si les taux de migration nette sont évidemment plus élevés pour ces derniers. Les périodes de forte immigration sont réduites à quelques décennies, l'immigration n'est donc pas une caractéristique permanente et, surtout, elle est stoppée dès les années 1875. Le ralentissement de l'immigration dès les années 1860 pourrait bien constituer un des facteurs d'explication de l'évolution politique qui se produit à partir de 1865 sur la «question confédérée». Les débats sur l'assimilation et les problèmes des conditions juridiques et politiques d'une intégration des non-Neuchâtelois dans leur commune de domicile se résoudreont en effet dans les années suivantes. Dans un premier temps la Loi sur les communes et municipalités de 1875 réalise l'intégration politique de tous les Suisses au niveau municipal. Dans un second temps la Loi sur les communes de 1888 établit le principe de l'agrégation gratuite et de droit pour tous les Suisses²⁹.

Le niveau d'agrégation des données utilisé jusqu'à présent, pour un territoire très diversifié géographiquement et économiquement, ne permet pas d'approfondir l'analyse et de déterminer en particulier où s'est produite l'immigration. Il est nécessaire de passer à une échelle d'observation plus fine. Pour la période 1750–1848 étudiée ici, nous avons retenu les juridictions civiles, qui forment des unités géographiquement et économiquement relativement cohérentes.

3) Répartition territoriale des non-Neuchâtelois 1750–1848

Avant d'aborder la mobilité spatiale et l'immigration elle-même, il faut insister sur la très importante diversité de l'implantation territoriale des

²⁹ Christ, Thierry: art. cit., à paraître.

non-Neuchâtelois. La proportion de non-Neuchâtelois dans la population totale des juridictions civiles offre une première image de ces contrastes régionaux.

Au milieu du XVIII^e siècle, la répartition territoriale des non-Neuchâtelois peut se caractériser par une triple opposition. Le littoral, en moyenne 25,2% de non-Neuchâtelois, s'oppose fortement au reste de la Principauté avec une moyenne de 9%. L'est du littoral ensuite, avec des proportions frôlant 30%, contraste avec l'ouest, où les non-Neuchâtelois représentent entre 5 et 25% de la population. Enfin on peut distinguer les juridictions frontalières (Brenets, Brévine, Chaux-de-Fonds, Gorgier) des juridictions du «centre» (Sagne, Rochefort, Travers, Bevaix).

Tout en conservant certaines caractéristiques fondamentales, cette répartition territoriale connaît de profonds changements au XIX^e siècle. Ainsi au début du XIX^e siècle, la Principauté peut se découper en quatre zones d'implantation différentielles qui marquent les nouveaux contrastes créés par le premier développement industriel. Le littoral est et Neuchâtel comptent près de la moitié de non-Neuchâtelois; le centre du littoral (indiennes) et la Chaux-de-Fonds (horlogerie) entre 30 et 45%; le littoral ouest, le Val-de-Ruz et les autres juridictions horlogères (Locle, Brenets, Val-de-Travers) 20 à 25%; enfin le reste des Montagnes (Sagne, Rochefort, Travers, Verrières) moins de 15%.

Au milieu du XIX^e siècle, suite à la forte croissance démographique, à l'immigration et aux retours de Neuchâtelois dans les années 1820–1845, une mutation s'est accomplie. Les contrastes régionaux du XVIII^e siècle s'estompent et l'opposition entre le littoral et les Montagnes se fait moins écrasante. Les non-Neuchâtelois représentent en moyenne 44,2% de la population sur le littoral contre 30,8% dans le reste de la Principauté. Si l'ensemble de la population non neuchâteloise se répartit à raison de 60% sur le littoral et de 40% dans le reste de la Principauté en 1760, les proportions sont exactement inversées en 1845: 60% des non-Neuchâtelois sont recensés dans les vallées et les Montagnes. Au niveau économique, ces années marquent notamment la reprise puis l'essor de l'horlogerie, parallèlement à la disparition progressive de l'indiennage et de la dentelle. On perçoit également une nette différenciation des juridictions urbaines du reste de la Principauté. Pendant la forte immigration des années 1835–44, la progression la plus marquée de la proportion de non-Neuchâtelois a lieu dans ces juridictions. De 1833 à 1843, Le Locle passe de 18% de non-Neuchâtelois à 27%, La Chaux-de-Fonds de 33% à 44%, Neuchâtel de 46% à 51%. La transformation de la présence non neuchâteloise et le rôle de cette population dans la crois-

sance urbaine apparaît bien dans la répartition des habitants entre les trois villes et le reste de la Principauté. Près de la moitié des non-Neuchâtelois sont recensés dans une juridiction comprenant une ville, contre moins de 30% en 1760³⁰.

III. Mobilité spatiale et protoindustrialisation, 1750–1848

La théorie de la protoindustrialisation s'est attachée essentiellement à l'analyse des unités économiques élémentaires et des corollaires démographiques à l'introduction de l'industrie à domicile. Si la multiplicité des modèles protoindustriels est désormais reconnue, leurs rapports avec le bouleversement des systèmes de mobilité spatiale restent à explorer. P. Deyon ne fait guère qu'évoquer la migration comme un des facteurs remettant en question le rôle de l'abaissement de l'âge au mariage dans la croissance démographique³¹. Le relatif manque d'intérêt porté aux migrations et à la mobilité spatiale dans le cadre de la recherche sur la croissance protoindustrielle peut s'expliquer de différentes manières. La rareté des sources permettant de mesurer les flux migratoires est une première explication. Une autre raison tient à la méthode utilisée pour l'analyse précise de l'évolution des variables démographiques. En effet, la méthode de la reconstitution des familles, la seule qui soit fiable, ne saisit par définition que les familles sédentaires; elle laisse échapper les franges les plus mobiles d'une population dont l'état civil perd rapidement ou n'enregistre qu'épisodiquement la trace.

Dans un contexte de protoindustrialisation, à productivité constante, l'extension de la production implique une augmentation de la force de travail. Différentes modalités ont été identifiées: l'expansion territoriale, la surexploitation familiale et la croissance démographique induite par les changements de comportements. Dans cette perspective il convient d'envisager également la mobilité spatiale comme une moda-

30 Nous ne disposons que des totaux des juridictions comprenant une «ville»: Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Aucune de ces trois juridictions n'atteint 3000 habitants en 1760. En 1845 Neuchâtel compte 7400 habitants, La Chaux-de-Fonds 12000 et Le Locle 7800.

1760	% Neuch.	% non-Neuch.	% pop. totale	1845	% Neuch.	% non-Neuch.	% pop. totale
«Villes»	23,2	28,2	23,9	«Villes»	36,3	48,7	40,7
Reste	76,8	71,8	76,1	Reste	63,7	51,3	59,3
	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0

31 Deyon, Pierre: «Fécondité et limites du modèle protoindustriel: premier bilan» in *Annales ESC*, 1984, p. 874 et p. 878.

lité possible de l'apport de force de travail et de développement proto-industriel.

Les variations des comportements démographiques paraissent des mécanismes plus complexes que la simple mobilité géographique, laquelle semble le premier moyen d'équilibrage d'une population à ses ressources. Il est vrai cependant que la mobilité géographique intervient plus au niveau économique global de différenciation et de spécialisation régionale que dans l'économie familiale sur laquelle s'est focalisée la théorie classique de la protoindustrie.

Selon le contexte, une immigration inter- ou intrarégionale peut fournir une nouvelle main-d'œuvre selon différentes modalités. Prise en compte dans le modèle développé par U. Pfister, l'apport de domestiques ou d'ouvriers «logeurs» en est une³². Cette modalité semble bien avoir joué un rôle dans le village horloger de Fleurier. Du premier recensement de 1750 à celui de 1837 on y constate effectivement une nette augmentation de la proportion de ménages multiples et de corésidents étrangers³³. A l'exemple de la Principauté de Neuchâtel, une autre modalité se traduirait simplement par l'installation de nouveaux ménages, lorsque les revenus permettent de subsister sans apport agricole. L'introduction des activités protoindustrielles peut attirer directement une main-d'œuvre par de hauts salaires, solliciter une force de travail de remplacement dans l'agriculture, ou encore offrir de nouvelles opportunités créées par la spécialisation professionnelle.

Effectués à l'échelle du pays de Neuchâtel, les calculs des soldes migratoires ont permis de déterminer les composantes de la croissance démographique et la conjoncture migratoire. Les taux de migration nette des juridictions permettent de repérer les lieux d'arrivées des non-Neuchâtelois. Surtout ils révèlent le résultat des déplacements des Neuchâtelois et des non-Neuchâtelois à l'intérieur de la Principauté. L'importance des mouvements de population peut être cartographiée selon le niveau des taux de migration nette. Apparaît ainsi l'image de populations manifestant une intense mobilité spatiale, d'importance et de sens variable selon la région et la période.

Rappelons que nos résultats ne peuvent être que de vraisemblables approximations, les erreurs de recensements des juridictions ne pouvant être exclues. Aussi les marges considérées et l'échelle d'intensité des mi-

32 Pfister, Ulrich: «The protoindustrial household economy: toward a formal analysis», in *Journal of Family History*, 17, 1992, pp. 201–232.

33 Sorgesa Miéville, Beatrice: 1992, *op. cit.*, p. 295–329. Entre 1750 et 1837 la taille moyenne des ménages passe de 3,67 à 4,25 personnes et dans la composition des ménages, la part des domestiques et corésidents étrangers passe de 2% à 14,9%.

grations nettes ne retiendront-elles guère les données quantitatives précises pour préférer une échelle d'intensité plus «qualitative»³⁴. Nous présentons ici deux exemples illustrant bien l'existence d'une mobilité spatiale généralisée, à deux moments clés de la croissance démographique et du développement économique de la Principauté.

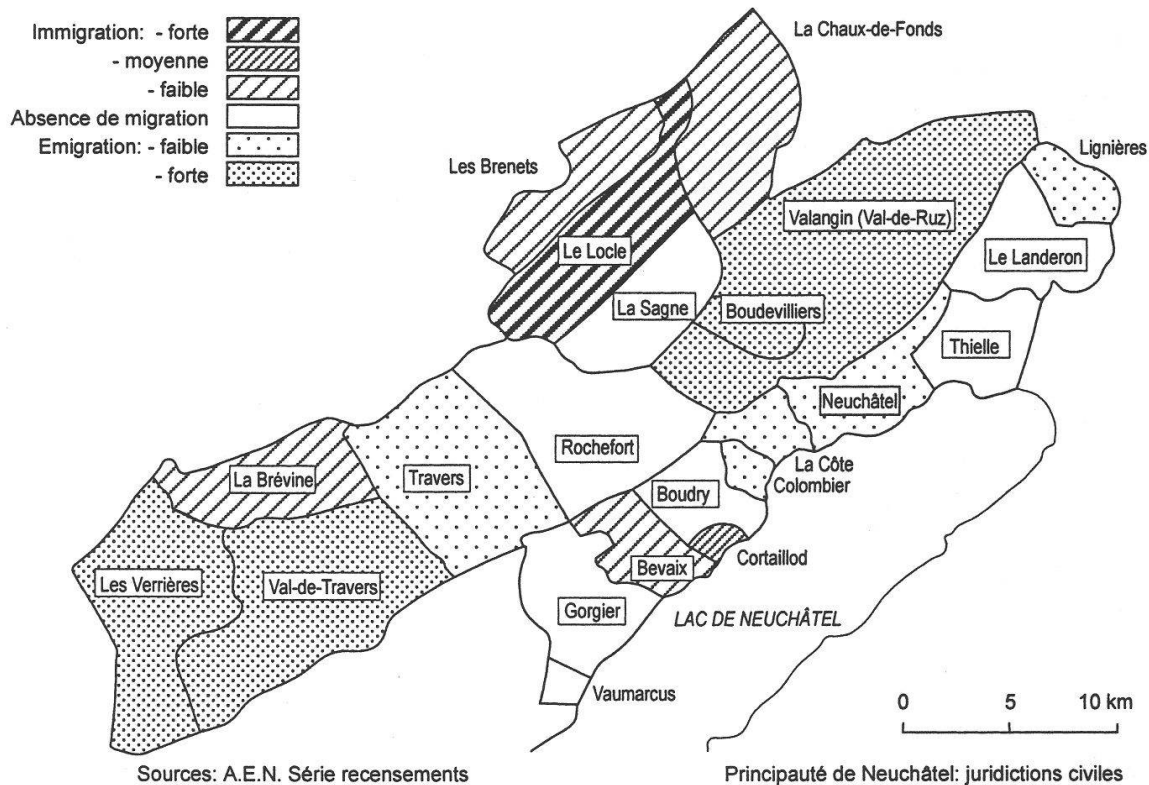
1) *Les années 1760–65*

Les premières années de forte croissance de la population 1760–65 peuvent être mises en rapport avec les débuts de la croissance économique portée par les nouvelles activités protoindustrielles. Elles se caractérisent, pour la Principauté, par une forte immigration et par l'arrêt de l'émigration doublée de retours de Neuchâtelois (cartes 1a et 1b).

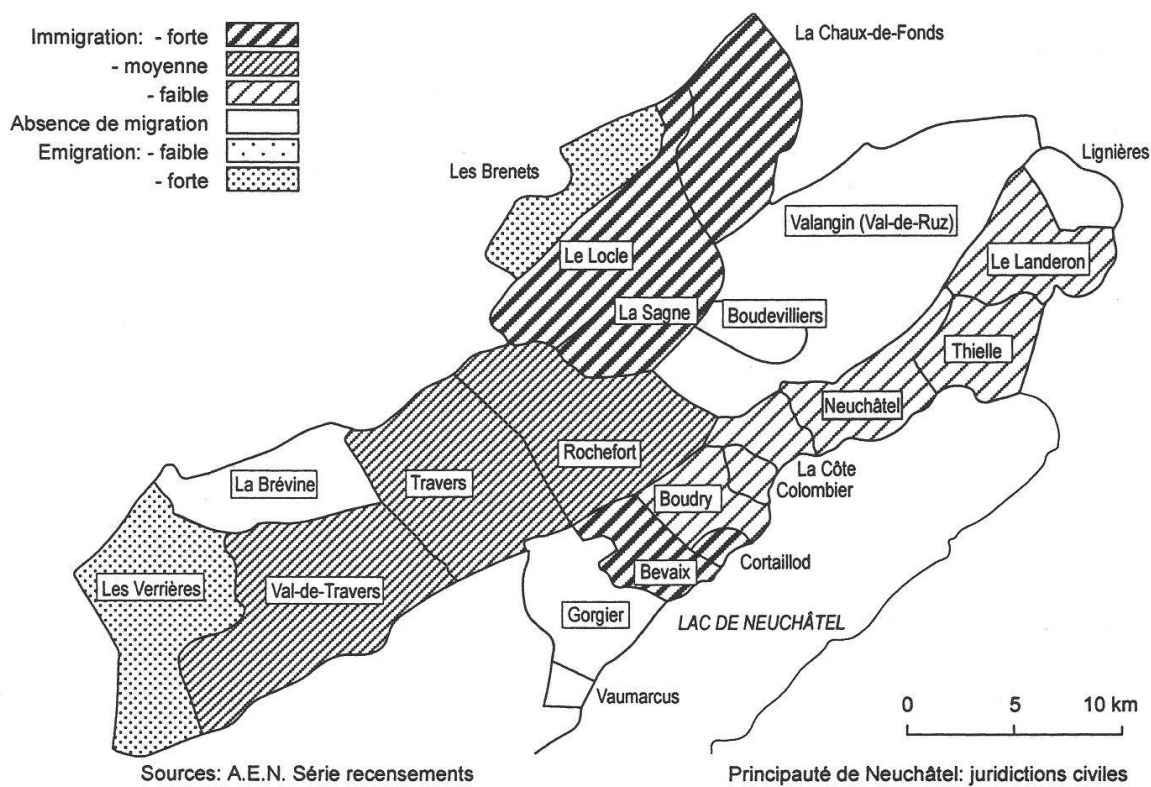
A l'échelle des juridictions, on constate que l'immigration, qui se manifeste dans la plupart des régions de la Principauté, est d'intensité très variable. Elle est particulièrement forte sur le centre du littoral à Bevaix et à Cortaillod, faible ou inexistante sur le reste du littoral. Dans les Montagnes et le Val-de-Travers on assiste à une forte immigration à la fois dans les juridictions «horlogères», Le Locle, La Chaux-de-Fonds, et dans des juridictions qui resteront plus rurales, La Sagne, Rochefort. Les autres juridictions n'enregistrent pas d'immigration. Elles connaissent même des départs – à l'exemple des Verrières –, vraisemblablement en partie vers d'autres juridictions neuchâteloises vu le bilan total positif de la Principauté. L'arrivée de non-Neuchâtelois peut être mise en rapport avec le développement des indiennes dans le centre du littoral et de l'horlogerie dans les Montagnes. Cependant elle doit logiquement aussi être dirigée vers l'agriculture et l'artisanat traditionnel puisqu'une immigration a lieu dans des juridictions à caractéristique rurale dominante.

Outre le fait qu'il prouve bien une forte mobilité et illustre l'importance des diversités locales, l'examen des soldes de la population neuchâteloise révèle parfois une tendance contradictoire à celle des non-Neuchâtelois. Les juridictions «protoindustrielles» du littoral et des Montagnes, caractérisées par une forte immigration de non Neuchâtelois, connaissent également de nombreuses arrivées de Neuchâtelois, à l'exception notable de la juridiction du Val-de-Travers. Cette juridiction

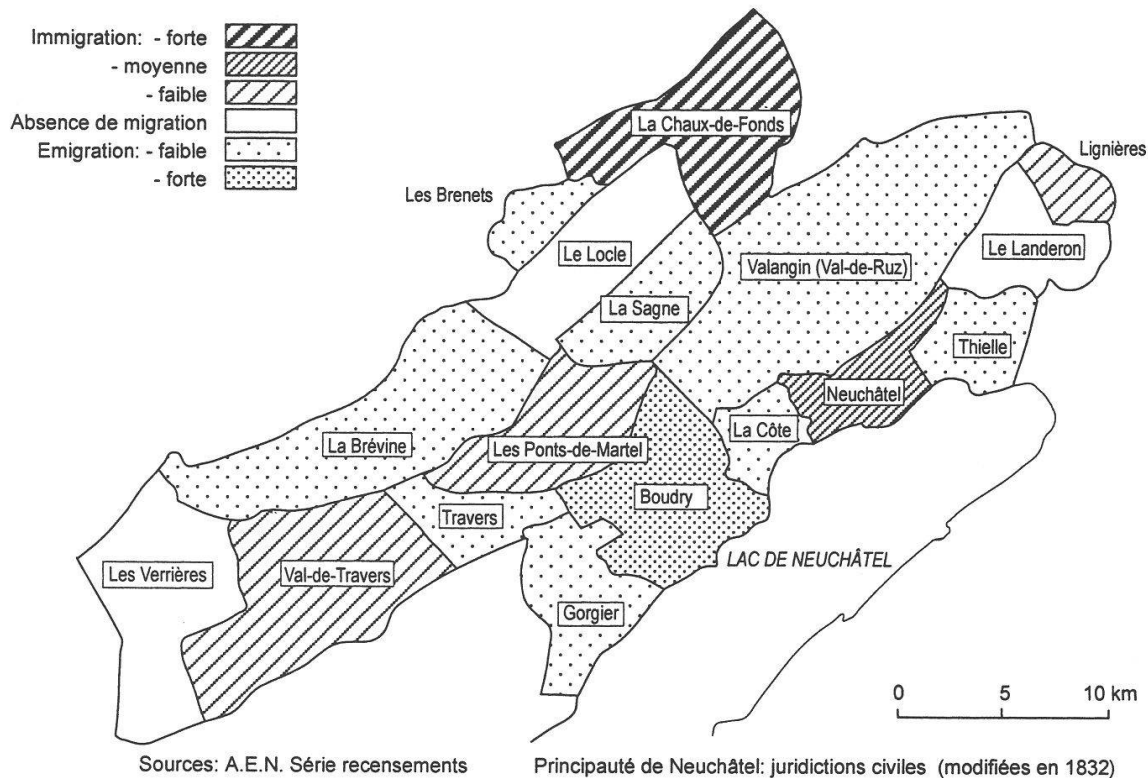
34 Par comparaison avec les taux de référence de la croissance naturelle de Fleurier, les taux de croissance de la population des juridictions ont été classés en 6 catégories de bilan migratoire, à titre d'exemple, les taux de croissance de la population des non-Neuchâtelois des juridictions 1760–65 sont indiqués entre crochets: Immigration faible [de 0,5 à 3%] – immig. moyenne [de 3 à 10%] – immig. forte [plus de 10%] – absence de migration (taux environ égal au mouvement naturel) [de -0,5 à +0,5%] – émigration faible [de -0,5% à -3%] – émig. forte [-3% et moins].



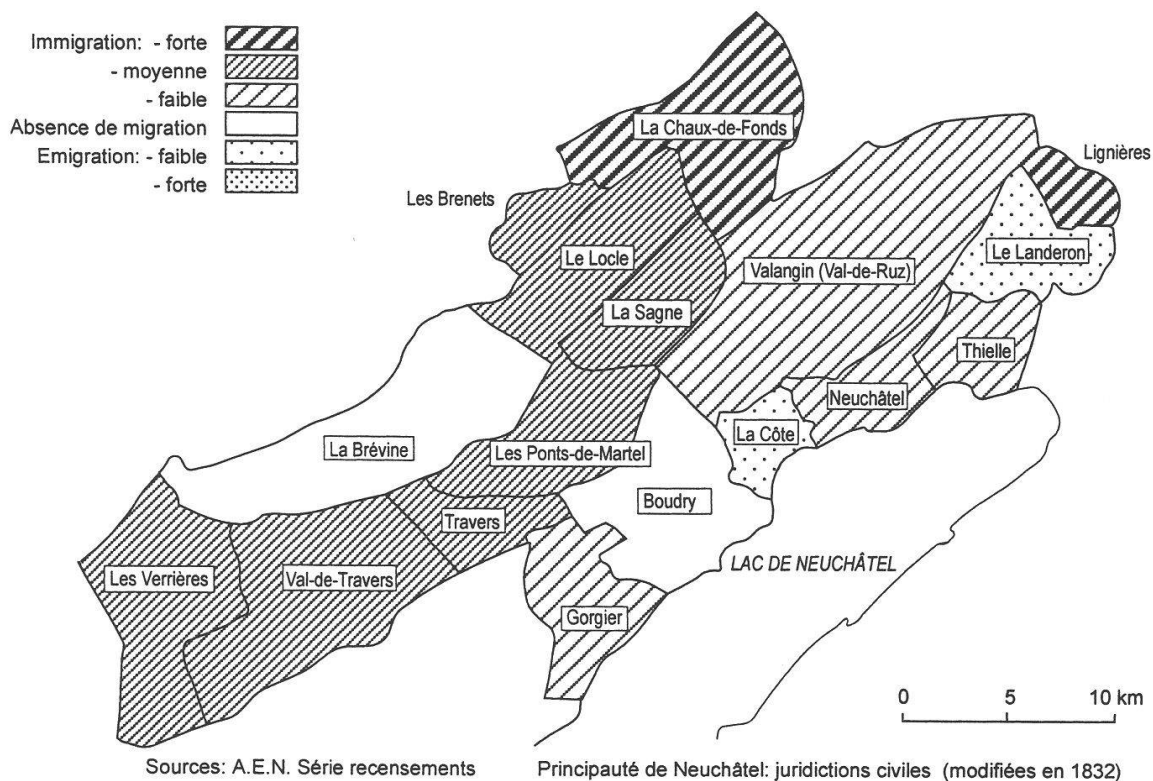
Carte 1a. Bilan migratoire des juridictions, 1760–1765: Neuchâtelois.



Carte 1b. Bilan migratoire des juridictions, 1760–1765: non-Neuchâtelois.



Carte 2a. Bilan migratoire des juridictions, 1838–1843: Neuchâtelois.



Carte 2b. Bilan migratoire des juridictions, 1838–1843: non-Neuchâtelois.

est plus proche d'autres juridictions plus «rurales» qui montrent une nette tendance à l'émigration des Neuchâtelois, en particulier Travers, Val-de-Ruz et Les Verrières. Pour l'ensemble de la Principauté la population des Neuchâtelois augmente peu mais montre bien un phénomène de redistribution interne. Schématiquement, les indigènes se déplacent des vallées vers le littoral de l'indiennage et les Montagnes horlogères.

On constate que toute la population connaît une intense mobilité géographique. La croissance démographique et économique est visiblement accompagnée d'un phénomène de transformation de la mobilité spatiale interne à la Principauté. Les liens entre le développement protoindustriel et la mobilité spatiale, dont l'immigration de non-Neuchâtelois n'est qu'un élément, sont à l'évidence très étroits. Toutefois leur relation est complexe. Une des modalités de l'immigration, souvent dénoncée par les contemporains, est l'abandon de l'exploitation de terres à des non-Neuchâtelois par des Neuchâtelois reconvertis dans les activités protoindustrielles³⁵. Mais ce n'est à coup sûr ni la seule, ni la principale. Outre des emplois directement occupés dans les indiennes ou l'horlogerie, les nouvelles opportunités créées par la spécialisation professionnelle et le développement d'une économie de marché dans l'artisanat, l'alimentation, le petit commerce et le service domestique, sont principalement saisies par les non-Neuchâtelois. L'analyse des recensements nominatifs de non-Neuchâtelois en 1750 et en 1790–94 a montré la diversité socio-professionnelle de ces derniers et surtout une très nette surreprésentation des non-Neuchâtelois dans les métiers de l'artisanat, patente dans toutes les régions de la Principauté³⁶.

2) *Les années 1838–1843*

Un deuxième exemple de cette immigration très localisée et de la mobilité spatiale peut être illustré par les cartes de 1838–1843. Il est représentatif des années de forte croissance précédant la crise économique de 1845–46 et la Révolution de 1848. C'est une période d'émergence d'une nouvelle structure démographique et économique, caractérisée en particulier par l'importance croissante des villes et par le redémarrage de l'horlogerie (cartes 2a et 2b).

L'immigration non neuchâteloise est localisée essentiellement dans les Montagnes et les vallées. Très forte dans la juridiction de La Chaux-de-Fonds, un peu moins intense au Locle et aux Brenets, moyenne dans

35 Cf. par exemple les citations publiées par Daveau, S.: *op. cit.*, p. 194–196.

36 Christ, Thierry: *op. cit.*, p. 93. Sur une base documentaire plus restreinte pour 1750, Froidevaux, Yves: *op. cit.*, p. 75.

le Val-de-Travers, elle est très faible dans le Val-de-Ruz. Le littoral enregistre des mouvements contradictoires: une faible immigration à Neuchâtel, Thielle et Gorgier, une émigration dans les juridictions de la Côte et du Landeron, ou encore une croissance correspondant au mouvement naturel dans la juridiction de Boudry.

La population des Neuchâtelois est globalement en augmentation jusqu'au milieu des années 1840 avant de présenter des taux d'émigration jusqu'à la dernière décennie du XIX^e siècle. A l'échelle des juridictions, on assiste à un redéploiement de Neuchâtelois du littoral, du Val-de-Ruz, de Travers, de la Sagne et de la Brévine vers les juridictions urbaines de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel d'une part – l'excédent naturel n'est pas dépassé au Locle –, vers celles des Ponts-de-Martel et du Val-de-Travers d'autre part. Progressivement, l'importance des Montagnes, du Val-de-Travers et surtout des villes s'affirme, conjointement au développement de l'industrie horlogère qui supprime les indiennes et la dentelle en voie de disparition. Alors qu'au XVIII^e siècle la croissance s'était manifestée à la fois sur le littoral et dans les Montagnes, le XIX^e siècle affiche son dynamisme d'abord dans les villes et les régions horlogères.

Une constante apparaît clairement à l'examen de ces deux périodes de croissance économique. L'immigration s'oriente principalement vers les lieux de nouvelles opportunités professionnelles, mais les juridictions demeurant plus rurales connaissent également une immigration, plus diffuse. L'arrivée de non-Neuchâtelois se conjugue avec des déplacements de Neuchâtelois à partir de juridictions rurales vers les villes et les régions en voie d'industrialisation.

Les périodes de reflux économique font également apparaître des phénomènes récurrents. Pour l'ensemble de la Principauté, les crises se manifestent par des départs de non-Neuchâtelois – à tout le moins par un arrêt de l'immigration – simultanément à une reprise de l'émigration de la population d'origine neuchâteloise. Ces effets globaux occultent aussi d'importants mouvements de redistribution entre les juridictions. Ainsi la crise du début des années 1770 provoque des départs de Neuchâtelois comme de non-Neuchâtelois dans certaines juridictions telles Cortaillod, Bevaix, Gorgier et le Locle. En revanche, La Chaux-de-Fonds, malgré une croissance ralentie, enregistre une immigration des deux sous-populations. Une partie des départs se fait vers l'extérieur de la Principauté, l'autre se résout en déplacements internes. Dans les années 1800 le même type de phénomène est perceptible, non-Neuchâtelois et Neuchâtelois quittent le centre du littoral, le Val-de-Ruz et la Sagne, tandis que le Locle et la Chaux-de-Fonds montrent des soldes migratoires positifs.

Les réalités globales sont ainsi vécues localement de manière extrêmement variable. Pour saisir les relations entre mobilité géographique, professionnelle et sociale, il conviendrait d'identifier les acteurs mêmes, leurs parcours et leurs trajectoires, ou, à tout le moins, de déterminer leurs caractéristiques socio-professionnelles. Les données socio-professionnelles de 1750 et des listes nominatives des «Etrangers» de 1790–94 fournissent les premiers éléments, mais restent des photographies partielles: elles ne permettent pas de repérer une dynamique.

Par rapport aux systèmes migratoires antérieurs, la protoindustrialisation suscite donc de nouveaux mouvements de population, d'immigration vers des régions en développement. Mais elle provoque également la disparition de certaines migrations, saisonnières ou temporaires en particulier. Dans ce cas, elle agit sur la croissance démographique par «la conservation des réserves démographiques à la campagne»³⁷ en offrant des possibilités de revenus. Dans la Principauté de Neuchâtel, on connaît le cas des maçons et tailleurs de pierre, migrants saisonniers des Montagnes Neuchâteloises et du Val-de-Travers. Leur nombre diminue fortement dès les années 1730 dans la région de La Chaux-de-Fonds. Dans le Val-de-Travers, où l'horlogerie s'implante moins massivement, les migrations saisonnières se poursuivent jusqu'à la fin du siècle³⁸.

Conclusion

Considérée comme l'élément clé de la croissance démographique du Pays de Neuchâtel dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, «l'immigration étrangère» n'est en réalité qu'une des facettes d'une mobilité spatiale généralisée. La méthode du calcul des soldes migratoires peut avancer quelques éléments à l'appui de cette hypothèse. A l'échelle de la Principauté, l'immigration de non-Neuchâtelois reste limitée dans le temps à quelques courtes périodes et n'est pas irréversible. Au XIX^e siècle, elle est forte à partir de 1825, s'interrompt dans les années de crise autour de 1848 et se ralentit dès les années 1860. La population d'origine neuchâteloise n'est pas épargnée par les mouvements migratoires. Elle montre une faible tendance à l'émigration établie sur de longues périodes (1780–1810; 1845–1890), quel-

37 Vandenbroeke, Christiaan: «Le cas Flamand: évolution sociale et comportements démographiques aux XVII^e–XIX^e siècles» in *Annales ESC*, 1984, pp. 915–938, p. 917. Pour la Suisse cf. par exemple Mattmüller, Markus: «Agriculture et industrie à domicile à Bâle au XVIII^e siècle», in Bairoch, Paul, Piuz, A.-M. (éds): *Des économies traditionnelles aux Sociétés industrielles*, Genève/Paris, Droz, 1985, p. 312.

38 Cop, Raoul: «L'émigration saisonnière des maçons des Montagnes neuchâteloises (1660–1730)» in *MN*, 1993, pp. 127–147; Daveau, S.: *op. cit.*, p. 191; Guillaume, L.: *art. cit.*, p. 32.

ques pointes d'émigration lors de crises, mais aussi des retours au pays, au début des années 1760 et entre 1815 et 1840.

Les chiffres de l'ensemble de la Principauté occultent des variations très importantes à l'échelle locale. La même méthode appliquée à la population des juridictions démontre l'importance et la transformation des phénomènes de mobilité spatiale dès le milieu du XVIII^e siècle. L'implantation de non-Neuchâtelois varie fortement d'une région et d'une localité à l'autre. L'immigration est très localisée, d'intensité différente selon les lieux de destination et la chronologie. Surtout, la population des Neuchâtelois est également sujette à une forte mobilité spatiale, parallèle ou contradictoire aux déplacements des non-Neuchâtelois. Ainsi il apparaît peu justifié de traiter isolément les migrations d'«Etrangers» – certains sont établis depuis des générations – de la «mobilité interne» de l'ensemble de la population. D'autant que les mouvements migratoires de non-Neuchâtelois sont pour une bonne part des déplacements de proximité des régions frontalières.

Les mouvements migratoires sont à mettre en rapport avec un développement protoindustriel multiple et différencié régionalement. Une analyse plus poussée des rapports entre développement protoindustriel, croissance démographique et mobilité spatiale nécessiterait cependant l'établissement de données économiques plus précises pour les juridictions³⁹. Quoiqu'il en soit, les systèmes de mobilité spatiale entrent en mutation dès cette seconde moitié du XVIII^e siècle. Cette transformation se manifeste d'une part par l'attraction de nouvelles populations en période de croissance et par son refoulement lors des crises, d'autre part par l'extinction progressive de modèles économiques basés sur des déplacements saisonniers ou temporaires.

39 Une des pistes envisageables passe par l'analyse des listes de dénombrements annuels des professions, qui n'ont pas encore été examinées et critiquées de manière détaillée à l'échelle des juridictions et des communautés.